

Service instructeur
Direction des Affaires Juridiques

1^{ème} Commission - N° CG-2008-3-1-1

Service consulté

Livre Foncier Informatisé en Alsace Moselle

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'inscrire 648 631 euros d'autorisations de programmes et de crédits de paiement complémentaires pour l'informatisation du livre foncier et d'accorder à l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé une contribution d'investissement pour 2008 de 3 548 438 euros.

Lors du vote du budget primitif pour l'année 2008, notre assemblée a voté les crédits nécessaires à la contribution du Département du Haut-Rhin au fonctionnement et à l'investissement pour achever le projet d'informatisation du livre foncier, dont l'échéance est fixée à la fin de cette année :

- 338 949 euros pour le fonctionnement,
- 2 899 807 euros pour l'investissement.

Plusieurs facteurs m'amènent à vous soumettre ce rapport.

L'EPELFI, Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé, a pris la suite du GILFAM le 1^{er} janvier 2008 pour terminer le projet d'informatisation et assurer ensuite l'exploitation du nouveau système d'information.

Lors du changement de structure, une erreur d'évaluation de la trésorerie à transférer entre le GILFAM et l'EPELFI a été commise. Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de l'établissement le 27 février 2008 a approuvé le compte financier 2007 du GILFAM, autorisé le transfert à l'EPELFI de la trésorerie arrêtée au 31 décembre 2007 et modifié le montant des contributions d'investissement des départements.

Par ailleurs, l'EPELFI a pour mission d'organiser la fin du projet d'informatisation confié à l'entreprise IBM. Compte tenu d'un retard assez significatif du planning, le projet ne se terminera pas en respectant le délai contractuel fixé en juin 2008, le terme est à prévoir en décembre 2008.

Les causes de ce retard sont diverses et imputables à la fois à IBM (sous évaluation des charges et des délais de réalisation) qu'au GILFAM (retards dans l'expression de certains besoins, nouveaux besoins à prendre en compte qui ont nécessité des modifications par IBM).

Parallèlement, la société INFOTECHNIQUE, sous traitant d'IBM en charge de la reprise des données des livres fonciers, a produit un mémoire en réclamation portant sur l'augmentation de la volumétrie des inscriptions et de leur complexité. Après analyse par l'EPELFI de la réclamation au regard de la réalité de la surcharge de travail et des clauses du marché, celle-ci est recevable.

Face à ces difficultés, il convient toutefois de souligner que, selon l'EPELFI, le projet est « un succès sur le plan opérationnel et fonctionnel et que les services rendus par le système sont assurés avec satisfaction et performance ».

Pour autant, il était nécessaire d'organiser la fin de projet au regard des retards accumulés tout en garantissant une bonne fin de projet dans le respect de la qualité, des fonctionnalités attendues et des délais pour une clôture impérative en 2008. C'est dans cet esprit que l'EPELFI a engagé des négociations avec IBM pendant le mois d'avril 2008 en concertation avec un groupe de travail composé des membres de l'EPELFI et en particulier des départements.

Lors du Conseil d'Administration de l'établissement du 22 avril 2008, le Directeur a présenté le résultat des négociations qui sera acté au travers d'un avenant transactionnel. Celui-ci a reçu l'accord des différents membres de l'EPELFI et notamment des deux autres départements, Bas-Rhin et Moselle. Il ressort, toutefois, un besoin de participation complémentaire des départements à hauteur de 855 000 € TTC (avec une marge de 180 000 €).

Enfin, l'établissement doit être en capacité de facturer l'ensemble des services rendus à ses usagers. Or, le développement du module de « redevance » reste suspendu à la définition par le Ministère de la justice des règles juridiques à appliquer. Les départements qui se sont engagés à financer le projet d'informatisation prendront en charge le coût de ce module estimé en fourchette haute à 240 000 € TTC.

Au regard des éléments qui précèdent (prise en compte de l'erreur d'évaluation de la trésorerie, dépenses nécessaires à la fin de projet et pour le module « redevance »), notre contribution est désormais fixée à :

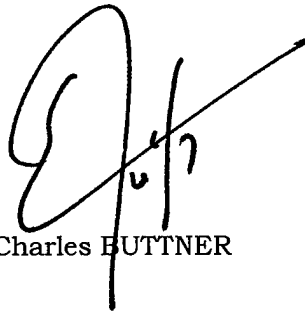
- 3 548 438 euros pour l'investissement.

*Pour mémoire, les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle participent proportionnellement au produit de la taxe de publicité foncière de 0,6 % qu'elles perçoivent en contrepartie. Ainsi, notre collectivité a perçu, au titre de cette taxe, depuis le 1^{er} juin 1995 jusqu'au 31 décembre 2007 : **34 286 991, 89 €**. En contrepartie de la perception de cette taxe, notre collectivité aura dépensé pour l'informatisation du livre foncier depuis le démarrage du projet jusqu'au 31 décembre 2007 : **24 976 145, 28 €**.*

Dans ces conditions, il est nécessaire d'inscrire une autorisation de programmes et un crédit de paiement complémentaires de 648 631 euros et d'accorder à l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé une contribution d'investissement globale pour 2008 de 3 548 438 euros.

Une convention pour le financement du projet d'informatisation pour 2008 entre les trois départements, l'État et l'EPELFI a été signée en mars 2008. Les modifications précitées sont de nature à nécessiter un avenant. Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'avenant à cette convention et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles HUTNER